



LETTRE DES RETRAITÉS 2013



Films Pédagogiques

La CIMR a mis en place une panoplie de films expliquant à ses clients de manière claire le fonctionnement de ses différents services. Les films pédagogiques qui vous sont destinés, s'articulent autour de 4 thématiques phares expliquées de manière didactique avec des messages simples et clairs et en deux versions, arabe dialectale et française :

- Utiliser la carte Rahati
- Faire une demande de pension
- Comment utiliser CIMR Dialcom web ?
- Comment faire une réclamation ?

Ainsi nous vous invitons à retrouver les liens de ces films et à les utiliser selon vos besoins sur notre site web à l'adresse www.cimr.ma



De nouvelles agences pour être plus près de chez vous !

La CIMR poursuit sa politique de proximité et ouvre de nouvelles agences à Oujda, Tétouan, Meknes, Safi et El Jadida.

La CIMR vous consacre ainsi un espace accueillant, accessible par les moyens de transport et vous facilite l'accès à l'information et aux différents télé-services, le dépôt des documents, la transmission des réclamations...

De même, afin de vous assurer les meilleures conditions de confort, les agences de Fès et de Marrakech ont changé d'adresse pour de nouveaux locaux plus confortables.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site www.cimr.ma pour suivre nos actualités et accéder aux coordonnées des nouvelles agences sur la rubrique « **contactez-nous** ».



Nouvelle disposition de la loi des Finances 2013

Bonne nouvelle pour les retraités imposables. La loi des finances 2013 comporte une nouvelle disposition qui consiste à augmenter l'abattement de l'impôt sur le revenu (IR) appliqué aux pensions de retraites à 55% au lieu de 40%.

Cette augmentation va donc générer un accroissement de la pension nette, au profit des bénéficiaires de pensions imposables.

Partenariat SALAFIN



Pour la 4^{ème} année consécutive, nous avons le plaisir de joindre à cette lettre, l'offre de notre partenaire SALAFIN pour vous faire profiter d'une offre de crédit promotionnelle, conçue spécialement pour vous.

L'offre promotionnelle jointe à la présente lettre est à titre d'information uniquement. Le choix vous revient entièrement pour ce qui est de la souscription ou non à un crédit. La CIMR ne peut être prise à partie en cas de litige.

Activation annuelle de la Carte Rahati

Les retraités mariés disposant de la carte Rahati avec une périodicité d'activation trimestrielle, ont la faculté de demander l'activation annuelle de la carte et ainsi se présenter une seule fois par an à un guichet de la Banque Populaire accompagnés de leur conjoint.

A cet effet, il suffit de remettre à la CIMR le formulaire d'activation annuelle de la carte Rahati que vous pouvez télécharger sur notre site web www.cimr.ma ou le récupérer auprès de l'une de nos agences, accompagné de la copie certifiée conforme de la CIN de votre conjoint(e), son certificat de vie et une copie de l'acte de mariage.



Pour nous contacter :

CIMR, 100 Bd Abdelmoumen 20340, Casablanca CIMR Dialcom :

0522 424 888

www.cimr.ma